

visionnés. Ce moyen ne demandant que se réunir pour aborder l'application de ce plan, Michel n'a pas encore été donné à ce plan. La guerre ne reprendra sérieusement que devant Andrinople où les Turcs concentrèrent toutes leurs forces. L'armée défensive de cette ville est évaluée à plus de cent mille hommes, mais elle manque d'artillerie. Mahmoud-Damat-pacha, qui se prononçait hautement pour la conclusion d'une paix séparée avec la Russie est resté. Dans un lettre qu'il a adressée au Sultan, il a demandé à être lui-même répondre devant le Chambre des députés aux attaques dirigées contre lui. Le grand-vizir Edhem-pacha a donné aussi sa démission; mais cette démission n'étant point encore acceptée, il continue momentanément à régler les affaires de l'Etat.

### INFORMATIONS

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, à 4 heures, au ministère de la Justice. Nous croyons, dit le *Moniteur*, devoir donner sur la réunion du conseil des ministres d'hier quelques renseignements complémentaires.

M. Léon Say a communiqué à ses collègues un mouvement préparé par lui dans le personnel des trésoriers payeurs et des receveurs particuliers. Ce mouvement, qui consistait à assigner un grand nombre de fonctionnaires, consistait peu de révoications et de nominations dans quelques ministères à la retraite et dans des permutations.

Le conseil s'est ensuite occupé des grands projets de travaux publics que M. de Freycinet avait antérieurement soumis à ses délibérations. Un de nos confrères se dit en mesure d'assurer que le cabinet s'est également occupé de rapports que le président du Rhône avait adressés au ministre de l'Intérieur sur le congrès ouvrier de Lyon, et ajoute que les ministres s'en sont occupés d'un commun accord, qu'il y avait urgence de maintenir la défense audit congrès de s'ouvrir, pas plus à Lyon que partout ailleurs, au moment surtout où le pays a besoin de calme et de tranquillité pour pouvoir se livrer au travail, conséquence naturelle de l'approche de l'Exposition universelle.

Un journal annonce que le bureau de la commission parlementaire d'enquête électorale a eu hier deux entretiens, l'un avec M. de Marcère, l'autre avec M. le garde des sceaux. M. Dufaure a expliqué aux commissaires qu'ils pourraient être assurés de son concours, et que les réserves que contenait sa circulaire n'avaient qu'un but : protéger certains principes de gouvernement qui ne sont pas toujours respectés, notamment par les auteurs de l'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Sous le bénéfice de ces observations, les deux ministres ont décidé que la commission pourrait compter sur le concours du gouvernement et de ses agents.

La *Patrie* raconte que dans l'une des dernières séances tenues par la commission consultative des grèves instituée près le ministère de la Justice, plusieurs membres se sont plaints que le maréchal de Mac-Mahon n'ait pas toujours tenu compte des propositions de la commission. C'est ainsi qu'avant le 16 mai, il avait souvent que des noms étaient, au lieu de la main même du chef de l'Etat sur les listes de présentation dressées par la commission, les noms des candidats. Les propositions ont été faites, les membres du comité ont pris le président de la Commission de vouloir bien intervenir auprès du maréchal de Mac-Mahon pour que leurs propositions fussent à l'honneur traitées avec plus d'égalité.

Les élections tourquennoises ont été favorables à la candidature de M. de la Roche-Guyon, qui a obtenu la majorité absolue. M. de la Roche-Guyon a été élu député de la Seine-Inférieure.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir sa séance hebdomadaire. M. de la Roche-Guyon a été élu président du conseil municipal.

bles aux hommes d'ordre et rompus aux travaux administratifs. Les citoyens qui donnent une preuve aussi solennelle de leur sagesse et de leur droiture méritent qu'on s'occupe de leurs intérêts avec conscience et énergie. Le nouveau Conseil municipal n'y fera pas.

Un point de vue politique, les résultats sont aussi excellents. Le parti conservateur gagne à voir, et si les halloches lui en apportent encore, notre Conseil municipal sera d'une manière absolue et compétente, en majorité conservatrice.

4 conseillers sortants MM. V. Hasbroucq, Létuppe, A. Sia, et Ch. Watinne, n'ont pas été réélus.

Le *Courrier de l'Escaut* annonce, ce matin, qu'un roubaissien, nommé Deliens, a été arrêté à Anvers, comme compromis dans l'assassinat de la dame veuve Crémieux, commis récemment à Neuilly, près Paris.

Il paraît que ce jeune homme, qui exerce actuellement la profession de garçon de café, aurait été trouvé nanti de bijoux et de vêtements que l'on suppose avoir été volés après l'assassinat.

Un jeune garçon, Jean Hodister, compromis dans la même affaire, a été mis sous séquestre, à Bruxelles où il était, lui aussi, garçon de café.

Les inculpés n'ont pourtant fait aucun aveu.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'enquête qui vient d'être ouverte.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Cambrai quittera Rome aujourd'hui lundi.

Sur le compte-rendu, par le ministre de l'Intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de décembre 1877 et aux termes d'un rapport approuvé par le président de la République, le 1er janvier 1878, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes dont les noms suivent :

**NORD**  
Méd. argent 1re classe: M. Edouard Deffontaine, négociant à Lille; s'est dévoué pour arrêter un cheval emporté attelé à une voiture. Déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe.

Méd. argent 2e classe: M. Désiré Descamps, sapeur-pompier à la compagnie de Vic; le 18 septembre 1877, a été blessé en travaillant à l'extinction d'un incendie.

Hier, vers six heures du soir, un violent incendie s'est déclaré rue Esquemoise, 81 à Lille, dans les appartements au premier étage de la maison occupée par MM. Leloir et Herrant, négociants en mercerie, et pas différents locaux.

Les rapides progrès du feu obligèrent plusieurs locataires ainsi que M. Leloir qui travaillait au rez-de-chaussée, à s'échapper en toute hâte sans pouvoir rien sauver de leurs objets les plus précieux.

Au premier signal, les pompiers des postes les plus voisins arrivèrent promptement. Ils installèrent leurs pompes de façon à préserver les maisons voisines. Il était grand temps, car déjà le feu s'était communiqué à la maison attenante, chez MM. Ramart et Philippart marchands d'articles de dent.

Grâce à l'énergie de nos vaillants sapeurs-pompiers, aidés des détachements des différentes troupes de la garnison, la part du feu put être faite avant que la maison voisine ait subi de sérieux dommages.

Vers une heure du matin, l'incendie était complètement maîtrisé. Il n'y a eu par bonheur, aucun accident à déplorer. Un sapeur-pompier, précipité du second étage dans le vide, par l'éroulement d'une corniche, est tombé dans le canal d'où il a été retiré sain et sauf.

Les pertes, que l'on ne saurait encore évaluer, sont considérables.

Progrès

tendit les mains à ses amis qu'il n'espérait plus revoir.

Les chefs indiens se rangèrent silencieusement dans la hutte, le Père Flavien s'approcha du lit du mourant et recueillit sa confession.

— J'ai été un orgueilleux, mon père ! dit Jean Canada, j'ai cru que le Seigneur m'avait choisi pour racheter tout un peuple. J'ai pris mon souhait ardent pour un ordre de la Providence, et je me reproche à cette heure d'avoir entrepris dans un si grand nombre d'âmes d'irréalisables espérances, et d'avoir fait répandre tant de sang...

— Dieu jugera vos intentions, mon frère, répondit le Père Flavien. Vous n'avez jamais songé à votre propre gloire, et le salut d'une nation écrasée, le triomphe de votre foi furent le but unique de vos efforts... Oui, beaucoup de sang a coulé hier, mais qui vous dit que ce sang ne sera pas une semence féconde ? N'est-ce donc rien que d'avoir duré vingt ans, gardé virile et croyant l'âme d'une nation tentatrice. Vous avez été parmi nous un soldat-épître. Votre mission volontaire est plus d'une fois venue en aide à la mission. Ne soyez point à l'heure suprême troublé par la crainte d'avoir fait le mal en espérant réaliser le bien.

(A suivre.)

Le Conseil de la société des agriculteurs de France a décidé, dans sa dernière réunion, qu'une médaille d'argent (grand module) et deux médailles de bronze, seraient décernées au nom de la Société, à des principes lauréats du concours d'animaux de boucherie qui aura lieu cette année à Arras sous le patronage de la Société d'Agriculture du Pas-de-Calais.

Il se prépare une grande solennité musicale à l'Hippodrome de Lille, pour le dimanche 20 janvier, à 7 heures, de midi au soir.

L'illustre Camillo Sivari, actuellement en tournée artistique en Italie, vient d'informer MM. les Orphéonistes lillois qu'il prêtera son concours à ce concert.

La Grande-Harmonie de Roubaix, dirigée par M. Victor Delannoy, et qui vient d'être réorganisée si brillamment exécutera les plus beaux morceaux de son répertoire.

Nous publierons prochainement le programme de cette magnifique soirée que nous devons à l'initiative des Orphéonistes Lillois.

Un grand nombre de pièces faussées d'un franc, à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, et au millésime de 1876, sont mises actuellement en circulation dans la région du Nord.

Ces pièces sont facilement reconnaissables : Le son est sourd et la netteté de l'impression et des lettres laisse beaucoup à désirer.

**Recensement des chevaux et voitures**  
DERNIERS AVIS

Le maire de la ville de Roubaix prévient les propriétaires de chevaux et de voitures que le dernier délai, pour les déclarations, est fixé au 15 janvier courant ; passé ce jour, tous ceux qui n'en auront pas fait la déclaration, seront assésibles d'une amende de 25 à 1,000 francs et 50 à 2,000 francs. (Exécution de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août suivant.)

Les dits propriétaires de nouveau informés que, pour ces déclarations, ils doivent se munir des renseignements ci-après :

Pour les chevaux ; leur désignation, leur taille, leur âge et leur robe.

Et pour les voitures : leur genre, si elle sont à deux ou à quatre roues, suspendues ou non, munies ou non d'un toit ou d'une bache, et le poids maximum que ces voitures peuvent transporter, eu égard à l'attelage qui leur est affecté.

Roubaix, le 5 janvier 1878.

Le Maire  
A. FAMECHON.

Le maire de la ville de Roubaix prévient les jeunes gens de la Classe 1877 que les tableaux de recensement seront affichés du 6 au 14 janvier courant ; si quelques uns d'entre eux avaient des réclamations à faire, ils sont priés de se rendre au secrétariat de la Mairie avant le 15 courant.

Roubaix, le 5 janvier 1878.

A. FAMECHON.

Nous avons dit que l'auteur présumé de l'assassinat commis à la Gare à Paris et dirigé sur Cambrai, c'est un individu de la Bassée, nommé Delannoy et âgé de quarante-cinq ans.

Quant à l'auteur ou aux auteurs de l'horrifique meurtre de Canteniers, ils ne sont pas encore entre les mains de la Justice.

**CONVOIS FUNÈRES & OBITS**

Les amis et connaissances de la famille CRUQUE-BOUSMART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Louis CRUQUE-BOUSMART, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1878, dans sa 69<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 8, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les visites seront reçues le mardi 8, à 4 heures 1/4, à l'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Faît-Baumont.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Greix, le jeudi 10 janvier, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Louis-Joseph-Marie RAMET, décédé subitement à Roubaix, le 11 décembre 1877, à l'âge de 18 ans. Deux obits solennels du mois de Saint-Sacrement et de Saint-Carmel seront célébrés le vendredi 11 courant à 7 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Narcisse-Joseph DEMILLIEUX, époux de Madame Catherine ROHART, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1877, à l'âge de 65 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 8 janvier 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Madame Louise LELONG, veuve de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1877, dans sa 65<sup>e</sup> année. Un obit solennel de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébré le mercredi 9 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part